

L D H reçu le
17 MARS 2016

000324



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Com
FD ND
JAM PHG
MT
PT
JPD
ID

Le Ministre

Paris, le 15 MARS 2016

Madame la Présidente,

Par lettre rendue publique, vous avez appelé mon attention sur la politique conduite par le gouvernement à l'égard des populations rom, que vous qualifiez de « politique du bulldozer ». Je souhaite par la présente, dans le seul souci d'un parfait partage d'informations factuelles, précises et étayées, vous apporter quelques éléments de réponse.

Les évacuations de campements illicites sont réalisées, en France, au cas par cas, en exécution de décisions de justice et donc dans le souci du respect de l'Etat de droit, ce qui est bien le moins que l'on puisse attendre de l'attitude de l'Etat. Exceptionnellement, ces évacuations sont réalisées sur le fondement de décisions administratives, exercées en ce cas sous le contrôle strict du juge administratif, en cas de péril grave et imminent encouru par les personnes vivant dans ces campements de fortune. Ces opérations, qui comportent un diagnostic social préalable conduit systématiquement, en application de la circulaire du 26 août 2012, visent à faire respecter le droit de propriété (qui a valeur constitutionnelle) mais aussi à protéger les occupants qui vivent souvent dans des conditions particulièrement inhumaines, voire dangereuses, au sein de ces bidonvilles insalubres. Naturellement, conformément aux principes fondamentaux et aux valeurs auxquels nous sommes attachés, ces évacuations ne visent aucun groupe ethnique, racial ou religieux en particulier.

Je m'étonne que l'on puisse ainsi qualifier de « politique inhumaine, indigne et inutile » le fait, pour l'Etat, de faire respecter des décisions de justice tout en veillant à l'insertion des personnes conformément à l'esprit de la circulaire du 26 août 2012. Je m'étonne que l'on puisse, comme certains le font, plaider pour le maintien de bidonvilles ou campements de fortune qui ne peuvent constituer, à mes yeux, un idéal humanitaire.

Madame Françoise DUMONT

Présidente

Ligue des droits de l'Homme

138 rue Marcadet

75018 PARIS

Quelle est la pratique conduite par les services de l'Etat ?

L'envergure des réponses mises en œuvre dans les territoires dépend largement du degré d'urgence de l'évacuation, des dynamiques partenariales locales mises en place, sous l'impulsion des préfets mobilisés par mes soins en ce sens, et des ressources des territoires concernés, en matière de logements notamment. Comme je l'ai indiqué dans mon courrier au Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe le 12 février dernier, une attention toute particulière est portée aux enfants et à leur scolarisation.

Quand les conditions sont réunies, des solutions de long terme sont trouvées pour permettre une réinsertion en profondeur et dans la durée des populations qui se montrent volontaires pour s'inscrire dans une telle démarche. Ainsi, à titre d'exemple, le 9 juillet dernier, plus de 200 personnes ont été relogées ou mises à l'abri à Ivry ; en septembre dernier la même démarche a pu être conduite avec le relogement de 160 personnes à Toulouse à l'occasion du démantèlement d'un bidonville qui s'était développé sur l'île du Ramier ; 150 personnes ont également pu être relogées dans le Rhône avec la mise en place d'un dispositif spécifique d'insertion, ce qui a permis la résorption dans le calme courant janvier des trois bidonvilles les plus importants de l'agglomération lyonnaise (Villeurbanne, Saint-Priest et Vénissieux).

Dans les territoires tendus et face à des situations d'urgence et de péril imminent, les solutions peuvent davantage relever du court terme mais s'appuient toujours, de façon systématique, sur la conduite d'un diagnostic social préalable à l'évacuation, qui permet notamment de repérer les personnes les plus vulnérables, en application de la circulaire du 26 août 2012. Il y a un mois, le démantèlement du campement sauvage qui s'était installé sur l'ancienne voie de la petite ceinture dans le 18^e arrondissement de Paris s'est ainsi réalisé avec la proposition de 170 hébergements, dont 80 seulement ont été acceptés par les occupants. De même, dans le cadre des évacuations réalisées depuis le début de l'année dans la Seine-et-Marne, toutes les familles ayant demandé un hébergement ont été orientées à l'issue d'un travail partenarial entre les communes concernées, les services de l'Etat, la Croix-Rouge Française et le 115. Ainsi, aucune des personnes qui avaient sollicité une mise à l'abri lors du diagnostic social n'est restée sans solution le jour même ou les jours suivant ces évacuations. La semaine dernière encore, dans l'Essonne, l'évacuation d'un campement illicite à Wissous avait été précédée d'un diagnostic social réalisé par la plateforme d'accueil, d'intervention, d'orientation et de suivi, et la Croix-Rouge Française a été mobilisée pour proposer des solutions d'hébergement, y compris au plus près des communes de Wissous et Massy pour les familles ayant des enfants y étant scolarisés. On ne peut ainsi qualifier de « politique du bulldozer » et de « remise à la rue systématique » les actions conduites par les services de l'Etat, qui se coordonnent avec les élus locaux et les associations mobilisées sur cette problématique, sans manquer gravement à la vérité. Je note d'ailleurs que ces efforts ont permis d'aboutir à une diminution

nette du nombre d'évacuations et de personnes évacuées au cours des trois dernières années selon les chiffres mêmes fournis par la LDH et l'European Roma Right Center (ERRC) : le nombre de personnes faisant l'objet d'une évacuation chaque année est ainsi passé d'un peu plus de 20 000 en 2013 à un peu plus de 11 500 en 2015.

Je rappellerai également l'effort, sans précédent, qui a été développé par le gouvernement en faveur des populations vivant dans les campements et bidonvilles. 12 millions d'euros ont été spécifiquement mobilisés, au cours des trois dernières années, pour financer des projets d'insertion. En 2015, 55 projets ont ainsi été financés, pour un total de 4 millions d'euros, et 3 millions d'euros supplémentaires seront dédiés à cette politique en 2016. Aujourd'hui, la plupart des grandes agglomérations françaises ont engagé des actions de résorption progressive, et elles sont de plus en plus nombreuses à mettre en œuvre des programmes globaux couvrant toutes les dimensions de l'accès aux droits (logement, santé, emploi et scolarisation des enfants). A titre d'exemple, à Strasbourg, une action volontariste de résorption des bidonvilles a été engagée, en étroite partenariat entre collectivités territoriales et services de l'Etat. 9 campements illicites ont été résorbés, en deux ans et demi, avec le relogement de plus de 150 personnes. 90 d'entre elles ont pu accéder à l'emploi et tous les enfants sont scolarisés.

Ces efforts se poursuivront en 2016. Des dynamiques nouvelles sont en effet en train de se développer. Je mentionnerai par exemple l'impulsion nouvelle donnée par le préfet de la région Ile-de-France qui a mis en place une conférence régionale regroupant services de l'Etat, élus locaux et associations. Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'une stratégie régionale pluriannuelle, concertée, que je viens de valider avec Emmanuelle COSSE, ministre du logement et de l'habitat durable.

Comme vous le voyez, loin des caricatures, le gouvernement mène une politique équilibrée, globale et inclusive, qui vise à résorber les campements et bidonvilles, car ceux-ci ne sauraient être une solution dont on pourrait se satisfaire, dans l'intérêt même de ceux qui y survivent.

Permettez-moi, pour conclure, de revenir sur l'action que mène l'Etat à Calais. Là encore, revenons aux faits. Loin de la « politique du bulldozer », c'est une action de mise à l'abri qui est menée par les services de l'Etat, avec détermination et humanité, en étroite coopération avec un ensemble d'associations avec lesquelles nous travaillons dans un esprit de totale confiance. Chacun s'accorde à faire le constat que les conditions dans lesquelles vivaient les migrants dans la zone sud de la lande étaient indignes et dégradantes. Je m'étonne donc que certains regrettent que l'Etat, constatant la nécessité de ne pas se satisfaire du statut quo, décide de procéder à la réduction du campement en orientant celles et ceux qui y habitent vers des solutions qui leur sont pourtant parfaitement adaptées.

Afin d'accueillir les migrants, trois types de dispositifs ont été développés : le centre d'accueil provisoire, constitué de 125 conteneurs offrant 12 places chacun ; les espaces dédiés aux personnes vulnérables (femmes et enfants) et les centres d'accueil et d'orientation. Ces solutions d'accueil sont complétées par un dispositif de maraudes sociales quotidiennes, réalisées par les services de l'OFII, de l'OFPRA et de la direction départementale de la cohésion sociale ainsi que par le groupe SOS qui a été mandaté à cette fin. Ces maraudes permettent de repérer les personnes vulnérables, de les orienter et de leur apporter des informations sur leurs droits et sur les solutions qui leur sont offertes.

S'agissant du centre d'accueil provisoire, ce centre, de 1 500 places, a ouvert progressivement depuis le 11 janvier. Il offre des chambres chauffées, pourvues de l'eau et de l'électricité. L'accès en est sécurisé non par validation biométrique, mais par contrôle palmaire, et ces contrôles sont un élément fondamental de protection des migrants contre les passeurs. Je ne note d'ailleurs pas de réticence des migrants à rejoindre ce centre, qui est occupé aujourd'hui par 1 361 personnes et donc rempli à plus de 88%. J'ajoute que des espaces de vie y ont été aménagés par la Vie active, association qui anime ce centre. Trois préaux et trois espaces de convivialité de 80m² chacun ont été créés. Deux sont dédiés aux hommes et un est réservé aux familles où des jouets et des tapis de sol sont à disposition des enfants. Comme vous pourrez le constater, ce dispositif est parfaitement opérationnel et répond pleinement aux besoins des migrants.

S'agissant des espaces dédiés à l'accueil des personnes vulnérables, 400 places sont réservées aux femmes avec enfants au centre Jules Ferry (où ils ont donc un accès aisé aux repas et douches) et 500 places supplémentaires ont été créées dans une zone tampon, constituée de tentes de la Sécurité civile, qui permettent une mise à l'abri de toute personne vulnérable rencontrée lors d'une maraude. Ces hébergements ne sont aujourd'hui pas saturés.

A ces dispositifs s'ajoute le réseau des centres d'accueil et d'orientation qui ont été ouverts, depuis le 27 octobre dernier, sur l'ensemble du territoire métropolitain. 112 centres sont aujourd'hui opérationnels et 3 017 migrants ont déjà pu y être orientés.

L'orientation des migrants vers l'un ou l'autre de ces dispositifs se fait sur la base du volontariat, à l'occasion des maraudes sociales. Au-delà du travail réalisé par SOS, FTDA s'est parallèlement vu confier une mission spécifique de recensement et d'orientation des mineurs vers l'un des dispositifs adaptés qui leur sont réservés (centre de Saint Omer et centre Georges Brassens notamment). Les départs en CAO ont lieu de façon quotidienne. Les trajets sont organisés par l'OFII et réalisés en bus, avec la présence systématique de deux accompagnateurs.

La stratégie de l'Etat est d'obtenir, rapidement, la disparition définitive de ces campements car l'avenir des migrants comme du Calaisis ne passera pas par le maintien et le développement de campements sauvages. Les hommes et des femmes qui y survivent, après des parcours de vie particulièrement traumatisants, méritent mieux que la vie sous une tente ou dans un cabanon. L'évacuation de la zone sud devait donc être conduite, mais elle se fait dans le respect des personnes, en tenant compte de chaque situation individuelle et en proposant des orientations vers le centre d'accueil provisoire, les centres d'accueil et d'orientation ou l'un des dispositifs réservés aux personnes vulnérables, en fonction des situations et donc des besoins des personnes. Nous sommes bien loin de l'image caricaturale d'une « politique du bulldozer » qui serait conduite à Calais.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bernard CAZENEUVE